

Avant-Propos

Il m'a souvent été fait reproche de critiquer notre système de justice pénale sans jamais rien proposer en guise d'alternative. De procéder, en quelque sorte, à une entreprise de démolition générale qui ne laisserait en définitive que des ruines. Je répondrais que ce reproche est bien fondé et, à la fois, injustifié. Non par goût du paradoxe, mais parce qu'on peut tenir les deux réponses ensemble sans véritable contradiction. Je m'en explique.

Au fil de mes années de pratique et de réflexion mêlées, mon analyse de la justice a forcément évolué. Est-ce le cours normal de la pensée ? Toujours est-il que mon point de vue est devenu de plus en plus radical. Au point que cet opus constitue sans doute, dans sa radicalité, le point d'aboutissement de ma réflexion. En

tout cas, c'est comme cela que je l'envisage au moment de me lancer dans son écriture. La simple lecture du sommaire en convaincra tout lecteur : le propos est, ici, cinglant. Je ne dirais pas qu'il ne subsiste rien d'intact de ce qu'est notre justice à l'heure où je rédige ces lignes, mais le fait est que tout ce qui fait son identité, son propre, est durement malmené. Il m'est apparu en effet, de plus en plus au gré des ans, que la justice jouissait toujours d'une forme d'immunité empêchant la critique de l'atteindre au cœur, comme une carapace d'invulnérabilité. Alors que tout ce qui la constitue méritait amplement d'être, sinon anéanti, à tout le moins remis en cause ou, pour utiliser un terme très actuel, *déconstruit*. Le reproche dont question ci-dessus est donc amplement justifié si l'on veut lire ce qui suit sous le seul angle du *tir de barrage* systématique auquel je me livre ici, sans doute plus virulent et systématique que dans mes précédents écrits. Rien ne semble plus en effet avoir grâce à mes yeux. J'entends donc s'élever maintes protestations au sujet du projet même de ce livre, consistant à tout passer à la lessiveuse, comme si quoi que ce soit de positif pouvait ressortir d'un point de

vue consistant obstinément à tout *descendre en flammes*, y compris ce qui semble relever des plus élémentaires principes de justice.

Et pourtant ! Il est permis d'avoir une autre lecture de ces pages.

Chaque chapitre vise un aspect spécifique de notre justice pénale. J'en dis, cette fois, tout le mal que j'en pense en essayant d'aller au bout de la réflexion. Non pas par noirceur d'esprit ni par désabusement, mais parce que c'est ce que ma fréquentation des cours et tribunaux m'a donné à penser. En ce sens, je dirais qu'aucune réflexion authentique sur la justice répressive ne peut sourdre d'autre part que de l'observation sur le terrain. Du moins ne peut-elle en être entièrement détachée. Ainsi, ce que j'écris n'a peut-être de validité que restreinte (à mon expérience personnelle), mais l'est sous le sceau de la probité intellectuelle. Il faut donc prendre ces critiques pour ce qu'elles sont : peut-être contestables, sans doute même, mais parfaitement sincères. Il s'agit dans mon chef d'un travail que je qualifierais de *crépusculaire*, puisque je ne suis pas loin de reprendre ma robe au clou. L'ambition est bien d'aller, cette fois, au fond des choses. Et sans repentir.

Qu'est-ce qui me fait donc dire que le reproche de tout détruire sans reconstruire serait injustifié alors que je n'aurai sans doute jamais poussé aussi loin le vœu de tout passer au crible de la critique ?

Je pense que la réponse tient à ceci : quand le sujet analysé est déconstruit, il n'est pas, pour autant, anéanti. Je dirais qu'il est plutôt décomposé. L'expression à double sens « *mis en pièces* » est à cet égard parlante. Certes, on peut la lire comme une exécution, mais aussi comme un démontage, et c'est comme tel que je la lis. Quand je plaide pour débaptiser la justice, un nouveau chantier s'ouvre aussitôt pour savoir comment la renommer. Quand je suggère de raser les palais, il va bien falloir décider où aller. Quand il est proposé de raser les prisons, c'est forcément pour envisager d'autres issues. Bien sûr, il est impossible, et absurde, de vouloir faire table rase du passé. Par contre, l'exercice consistant à tout remettre en cause est probablement la condition nécessaire pour envisager un changement. C'est le pari que je tiens ici : en soumettant à la question tout ce qui a statut d'évidence, on s'autorise à imaginer que les choses pourraient être autrement. Ou,

pour inverser la proposition : *pour concevoir qu'une autre justice est possible, il n'y a pas d'autre voie que de refuser comme allant de soi la justice telle qu'elle existe*. Et pour le refuser, il n'existe d'autre alternative que de démonter tout l'édifice, pièce par pièce, en interrogeant le bien-fondé de ce qui même, et surtout, apparaît comme coulant de source.

Si l'on veut bien admettre qu'au cœur de toute critique, fût-elle acerbe, voire excessive, repose en creux, latente, l'esquisse d'un renouveau, j'espère, cette fois, échapper à ceux de mes détracteurs qui me reprocheraient de m'adonner à un *jeu de massacre* aussi vain que stérile. Comme j'entends livrer ici mon testament d'avocat, il serait dommage qu'on le jette aux orties au motif que son auteur se serait contenté de vider sa bile sans autre visée que de *réduire en cendres* tout ce qui a constitué malgré tout, sinon le sel de ma vie, le centre de mes intérêts.

Introduction

Cet opus, sixième et dernière partie de ma décantation de notre système de justice pénale, s'intéresse, cette fois, à la justice *en tant que système*. Après m'être appesanti sur le rôle de chacun des principaux acteurs judiciaires (avocats, juges, procureurs et victimes) et tenté de décrire « les quatre vérités » du procès pénal, je voudrais en effet tenter de *boucler la boucle* en examinant les traits fondamentaux de tout l'édifice, ses lignes vectrices. Et, comme annoncé dans l'avant-propos, en mettant l'accent sur l'envers du système, ce qui « cloche », ou ce qu'on pourrait nommer *les défauts de ses qualités*. Pour prendre un seul exemple, nous œuvrons dans le cadre d'un système légal. C'est fort bien, et même irréprochable, dans son principe. Mais

la légalité n'est pas exempte d'effets pervers, dont celui de nous distancier du réel au risque de naviguer dans l'abstraction. Bien sûr, cela méritera quelque développement, mais on comprend le sens de la démarche, consistant à débusquer, derrière des règles acquises depuis si longtemps qu'elles paraissent fondées en nature, un *non-dit* qui me paraît parfois aussi essentiel que le droit consacré.

Certes, je ne doute pas que de nombreuses objections me seront faites par les savants juristes dont je suis très loin d'égaliser les compétences, mais qui ont à mes yeux le tort de croire dur comme fer que notre système, même s'il est toujours perfectible, est en tout état de cause le meilleur des systèmes de justice possibles. Curieusement, il ne s'est jamais trouvé aucun avocat de la défense pour partager ce postulat. Est-ce parce que nous défendons des intérêts partisans ? Parce que nous n'accédons pas à la compréhension véritable des choses ? Ou bien au contraire parce que nous éprouvons au quotidien ce que ce système prétendument proche de l'idéal engendre comme conséquences pour les individus qui tombent dans ses rets ? Quand j'étais

étudiant en droit, dans un passé immémorial, je diviniais le droit pénal comme une haute œuvre de l'esprit, un monument d'intelligence et d'humanité. Entre-temps, des générations d'étudiants ont pu à leur tour se laisser séduire par ce qui apparaît comme un essai tout à fait réussi de réprimer avec mesure ou, comme on voudra, de punir équitablement, ce qui, on en conviendra, est au creuset de l'idée même de justice. Jusqu'au moment où cette idée même se révèle *en pratique* source d'innombrables iniquités, allant de l'implacable sévérité de certains jugements à la cruauté presque sadique de certains enfermements. « L'enfer est pavé de bonnes intentions ». Ce proverbe s'applique parfaitement à notre matière. Et si l'on cessait de juger du système d'un point de vue purement intellectuel ? Et si l'on commençait d'en juger par ce qu'en vivent les justiciables ? Cette révolution copernicienne, n'en doutons pas, fera vaciller sur son socle cette justice déifiée par ses adorateurs.

1. Débaptiser la Justice

La Justice est une Vertu ; elle est comme un point d'horizon, n'a pas d'existence réelle, mais seulement valeur d'idéal. On ne peut la définir que négativement, sauf à se réfugier dans des généralités tellement vagues qu'elles en deviennent purement abstraites, telles que le « *Suum cuique tribuere* » (rendre à chacun le sien) des Latins. Par contre, elle peut prendre un certain relief grâce à ce qu'on perçoit comme *injuste*, bien qu'il s'agisse encore là d'une simple intuition de ce qu'elle pourrait être, une approximation assez maladroite qui tend à se dérober aux mots : on sent bien qu'une chose est injuste, mais quant à dire ce qui serait juste

et en vertu de quel(s) critère(s), on demeurera dans une profonde perplexité.

Bien que ce qui précède relève selon moi de la pure évidence, il se trouve qu'une institution multiséculaire s'est parée du nom précieux de Justice en prétendant l'incarner. Or, il s'agit là de rien moins que d'une *usurpation d'identité* et d'un *port public de faux nom* !

Bien sûr, le fait de s'accaparer le nom de Justice n'est pas sans mobile ni nombreux avantages, mais il n'est pas de règle d'y réfléchir, plutôt de faire comme si de rien n'était, pour une simple raison : on risquerait de mettre à bas tout l'édifice pour une question de vocabulaire ! Car si le système de justice pénale ne se prétendait pas juste, en quelque sorte, *par essence*, il perdrait d'office la plus grande part de sa légitimité et n'apparaîtrait plus que pour ce qu'il est : une machine à punir au service de l'ordre établi. Ainsi, en s'arrogeant abusivement le nom d'une Vertu, la justice (avec une minuscule) entend se faire aussi grosse que le bœuf et, ô prodige, y arrive plus ou moins, tant bien que mal, avec l'adhésion tacite et largement majoritaire de la population. C'est pour moi, en vérité, un grand sujet d'étonnement de constater à quel point le

public en général *croit* en la Justice de la justice et continue d'y croire, bien que les résultats obtenus en termes réels laissent furieusement à désirer – et c'est un euphémisme. Tout se passe comme si tout le monde, non seulement les « acteurs de justice » que sont les gens de robe, mais aussi le commun des mortels, était mû par *l'envie d'y croire*, parce qu'avidé de perfection, malgré le cruel démenti que lui inflige la simple observation de la réalité. D'où, aussi, *l'immobilisme* qui caractérise l'institution judiciaire, laquelle n'a jamais vu le moindre intérêt à se réformer en profondeur puisqu'à ses propres yeux, elle respire constamment l'air des sommets. Et, de fait, elle est encouragée à le croire dans la mesure où cette conviction est très largement partagée par ses destinataires, lesquels se répartissent en deux catégories : les « honnêtes gens », qui lui font globalement confiance (« Dormez, bonnes gens, tout va bien ! ») et les malfrats, qui ont assez vite assimilé les règles du jeu tout en se révélant souvent, au temps pour eux, piètres joueurs.

Cette question de vocabulaire n'en est donc pas une. Elle charrie à elle seule tellement d'effets qu'elle figure en tête de liste des

réformes qu'il faudrait prôner. Car en se nommant Justice, notre justice pète plus haut que son cul (si l'on veut bien me pardonner la crudité de l'expression). Autrement dit, elle se met implicitement, mais à très bon compte, à l'abri des critiques. Elle se prétend par définition au-dessus de tout soupçon, intègre, objective, se parant des vertus de l'idéal. Sa dénomination participe d'une entreprise tendant à convaincre les justiciables qu'on œuvre dans la meilleure des justices possibles, certes pas entièrement parfaite, mais presque, et tendant continuellement à l'être encore davantage. Or, il faut le rappeler sans tergiverser : on est très loin de nager dans l'idéal. Pour le dire en une phrase (que tout ce qui suit aura pour but de mettre en lumière), *notre justice est à maints égards profondément injuste* : dans son fonctionnement quotidien, elle est, notamment, foncièrement inégalitaire et discriminatoire, ne faisant, en fait, que refléter l'injustice sociale. Et pour cause, elle n'est qu'une *superstructure* à la solde des lois. Or, qui oserait prétendre qu'une loi est juste parce qu'elle est loi ? Serait-ce que les lois d'aujourd'hui sont plus justes que celles d'hier et moins justes que celles

de demain ? Les lois ne sont pour la plupart que de laborieux compromis subordonnés au surplus à de contraignantes règles budgétaires. Cependant, dès qu'un tribunal applique la loi en vigueur, celle-ci devient en quelque sorte, indubitable, comme si sa mise en pratique en consacrait le bien-fondé en nature. Mais tout cela, qui mériterait d'être interrogé, ne semble pas pouvoir l'être sans commettre un crime de lèse-justice.

Punir les contrevenants (pas tous néanmoins, et pas d'égale façon), est-ce donc rendre la justice ? La réponse devrait sauter aux yeux : non ! Ce que fait notre justice pénale, c'est conforter le système établi en punissant pour l'exemple quelques milliers d'infracteurs soigneusement sélectionnés pour convaincre le public de rester dans les clous. Il s'agit d'une opération à haute teneur *symbolique*, consistant à *donner à croire*. Ceux qui caressent le vœu de juguler la criminalité grâce à l'action de la justice sont victimes d'une très grave illusion. Jamais, au grand jamais, la justice n'a eu les moyens ni l'ambition de réduire significativement la délinquance. Elle ne s'en est, du reste, jamais sentie la vocation, étant parfaitement consciente

qu'elle œuvrait pour le symbole. Et ce, même si elle ne l'avouera jamais !

Pourquoi, dès lors, changer de nom alors que celui de Justice ne présente que des bénéfices pour l'institution ? Pourquoi vouloir à tout prix faire descendre de son piédestal celle qui trône dans l'Olympe ? Peut-être tout simplement au nom de tous ceux qui ont fait et font les frais de cette fausse gloire, de cette idéalité factice. Pour en revenir à vouloir chercher des solutions *réelles* aux problèmes sociaux dès lors que toute société a la délinquance qu'elle mérite. Pour en finir avec une répression qui tourne à vide et engendre beaucoup plus de maux concrets que de bienfaits escomptés.

2. Raser les palais

Que la justice se tienne dans des palais n'est évidemment pas indifférent, même si la chose est à ce point ancrée dans l'habitude qu'elle semble couler de source. C'est, somme toute, l'inconvénient de tout ce qui nous a préexisté d'avoir un statut d'évidence alors qu'il n'en est rien, bien entendu. En sorte que l'on continue d'ériger de nouveaux *palais* lorsque,

d'aventure, l'un d'eux doit être déserté pour cause de vétusté.

S'il ne s'agissait que de dénommer ainsi des bâtiments ne présentant aucun signe extérieur de puissance ou de grandeur, on pourrait considérer que c'est une simple appellation d'usage qui n'engage à rien, une façon de parler impropre. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la monumentalité desdits palais pour comprendre qu'il est bien question d'*en jeter plein la vue*. Ces palais en sont donc bien !

La symbolique de ces lieux est tellement flagrante qu'on pourra se contenter d'aller à l'essentiel. Il y est question, avant tout, d'en imposer. La Justice s'exerce dans un lieu quasi sacré, destiné à l'exécution d'une tâche quasi divine exercée par des juges eux-mêmes défiés, dont les décisions auront le poids d'oracles. La *verticalité* de cette justice qui, en quelque sorte, sourd d'un ciel éternel se traduit directement par l'immensité de ces palais dont la hauteur des murs est gage de la *domination*. Tout y est conçu pour que quiconque y pénètre soit immédiatement saisi par la *majesté* des lieux et qu'il éprouve une sainte révérence à propos de tout ce qui va s'y dérouler. Cette

grandiloquence des lieux est donc tout sauf fortuite, comme chacun l'intuitionne d'emblée, mais sans pour autant y trouver à redire. En effet, l'idée que la Justice doit avoir, pour ainsi dire, quelque chose de surhumain est communément répandue. Et presque tout le monde adhère au fait que les juges, quand ils exercent leur office, ne sont plus eux-mêmes, mais des êtres quasi surnaturels incarnant la Justice. Bien sûr, même si les juges doivent être capables de se départir de leurs préjugés (et en sont capables en règle générale), cette croyance tient en bonne partie du mythe. Mais, en matière de justice, tant de choses relèvent de la croyance qu'il est difficile d'ouvrir les yeux sur le fait qu'*une autre justice est possible* et que la nôtre bénéficie indûment d'une très forte adhésion, due, à mon sens, à sa permanence depuis à tout le moins deux siècles. En sorte qu'elle dispose du privilège de l'acquis, toujours plus puissant que l'incertitude du changement.

Que serait donc notre justice sans ses palais ? On soupçonne vite qu'elle en sortirait fort diminuée. Débarrassée de ses atours si prestigieux, de son clinquant, elle perdrait sans doute beaucoup de son aura. Il en irait de même

si l'on venait à supprimer le *decorum* lié au déroulement des audiences, tant ce formalisme touche au fond d'une certaine conception de la justice, pétrie de sa superbe et forte d'une infaillibilité toujours présumée. Les palais sont donc la parfaite image de la façon dont notre justice se conçoit. Ils sont l'écrin parfaitement adapté à cette façon de rendre une justice *souveraine*, dont le principal attribut est de faire autorité. Point de justice sans palais, pourrait-on dire, du moins de cette justice dont on ne parvient pas à penser qu'il puisse en exister une alternative.

Raser les palais est donc une proposition aussi iconoclaste que de débaptiser la justice, mais qui poursuit le même objectif : en faisant redescendre sur terre notre justice, en lui faisant perdre son caractère de droit divin, on devrait lui faire acquérir *l'humanité* qu'elle a perdue, ce qui suppose aussi, comme on le verra, de réformer le droit qu'elle applique, car ce droit aussi se caractérise par sa désincarnation et, par conséquent, son inhumanité, tant sous l'angle de la procédure que sur le fond du droit (il en sera reparlé ultérieurement).